



Avis au Public

En matière d'aménagement communal et de développement urbain

Il est porté à la connaissance du public qu'un projet d'aménagement particulier dénommé **PAP «um Millewée II»** présenté par le bureau Best ingénieurs-conseils de Senningerberg au nom et pour compte de la société SETIM sa de Weiswampach portant sur des fonds sis à Berdorf sur deux parcelles inscrites au cadastre de la commune de Berdorf, section B de Berdorf au lieu-dit «Um Millewee» avec une surface brute de 41,87 ares, a été introduit à la commune pour adoption.

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet est déposé pendant 30 jours à la commune de Berdorf, bureau du service technique, 5, rue de Consdorf à Berdorf, à savoir du **mardi 15 janvier 2019 jusqu'au jeudi 14 février 2019 inclus**. Le délai du dépôt court à partir du 16 janvier 2019 jusqu'au 14 février 2019 inclus.

Pendant la même période le projet est publié sur le site Internet www.berdorf.lu/service-citoyens/logement-propriete. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Dans le délai de trente jours de la présente publication, les observations et objections contre le projet doivent être présentées par les personnes intéressées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Berdorf, 5, rue de Consdorf, L-6551 Berdorf, sous peine de forclusion.

Berdorf, le 15 janvier 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Secrétaire,
(contreseing art. 74 loi communale)



Le Bourgmestre,